

Message important pour tous les membres CMCM ayant souscrit l'option DENTA & OPTIPLUS !



Depuis 2019, la CMCM a doublé sa participation aux frais dans le cas de la chirurgie réfractive, passant d'un montant maximum de 500€ à 1.000€/œil.

Afin de vous éviter de devoir payer le montant total de l'intervention, la CMCM a négocié le système du tiers payant avec certains cabinets ophtalmologiques. Afin d'en profiter, il est primordial d'en informer le cabinet avant l'intervention.

A ce jour, le service du tiers payant est disponible dans les cabinets suivants :

- Cabinet de Chirurgie Réfractive Findel (www.augenlaser.lu)
- Centre Ophtalmologique Monterey (www.centromontery.lu)
- Centre Ophtalmologique Place de Paris (www.copp.lu)
- Smile Eyes à Trêves (www.smileeyes.de/trier)

Cette liste sera complétée au fur et à mesure des négociations.

Do, wann Dir eis braucht.

Follow us [f cmcm_luxembourg](https://www.facebook.com/cmcm_luxembourg) [@cmcm_lu](https://www.instagram.com/cmcm_lu) [t cmcm_lu](https://twitter.com/cmcm_lu)

CMCM
VOTRE MUTUELLE SANTÉ
DEPUIS 1956